

CAC plénier
06 avril 2021
14h30 – 16h05

Compte-rendu rédigé par les élus PULS au sein du CAC

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du CAC plénier du 16 mars 2021
2. Désignation des membres du Comité d'éthique

Sont proposés

En interne :

Marianne BLIBON
Annie COT
Béatrice PIAZZA

En externe :

Virginie ALBE
Chris BEAUCHEMIN
Jean-Christophe VERGNAUD

Remarques :

La convocation, envoyée le 1^{er} avril, contient une erreur dans la composition proposée du comité, puisque l'une des membres est en retraite et ne peut donc être considérée comme interne, tandis qu'un autre membre émarge dans une équipe de recherche de Paris 1 et doit donc être considéré comme externe.

Le point 2, sur la « désignation des membres du Comité d'éthique » occupe la majeure partie de la séance. La discussion est nourrie, et malgré les demandes des élus PULS (notamment) de repousser le vote à une prochaine réunion du CAC, le vote est organisé. Il en résulte une commission d'éthique mal élue (20 voix pour sur 45 – cf. le compte-rendu ci-après), alors que l'on pouvait espérer, pour ce comité, une composition qui résulte d'un large consensus.

Ce compte-rendu comporte des notes de bas de page ajoutées par les élus PULS pour aider à la compréhension des débats (ajouts entre crochets).

La séance débute par une information de la présidente, à propos du CAC restreint : il y a eu un gros souci pour le dépôt des dossiers de recrutement, en raison d'un premier « bug » sur Galaxie. En conséquence, le Ministère a retardé la date de dépôt des dossiers (mutations prioritaires, dispenses de qualification, notamment), générant un surcroît de travail pour les services. Un nouveau « bug » a eu lieu le 2 avril, de sorte que les dossiers ne sont en ligne que depuis ce matin.

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CAC PLENIER DU 16 MARS 2021.

⇒ *Approbation votée, avec quelques abstentions.*

POINT 2. DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE D'ETHIQUE

La question est présentée par le VP de la CFVU, **Jérôme Glachant**.

Ce comité, explique-t-il, est prévu dans les statuts (il renvoie à l'art. 47¹). Au départ il ne concernait que l'intégrité scientifique. A l'initiative de Thomas Clay, ses fonctions ont été étendues aux formations et plus seulement aux bonnes pratiques scientifiques.² Il se réunit 2 fois par an, il a un rôle de conseil et de veille. Il peut se saisir de certains sujets.

Il comprend 15 membres : 6 sont désignés par le CA, 6 sont élus par le CAC, 2 sont désignés par la Présidente et un est élu par les 14 membres (il s'agit du président du comité, qui est élu par les membres du comité).³

Le CAC va voter en premier pour désigner 'ses' membres, puis ce sera au tour du CA.

La représentation doit être équilibrée entre les disciplines et en termes de genre.

Les VP du CFVU et de la CR ont désigné des membres en considérant qu'ils étaient compétents. Jean-Marie Le Gall n'a « pas encore élaboré sa liste » pour le CA mais l'équilibre devra être trouvé dans la liste finale.

Un élu de Paris 1 en commun souligne que dans la nouvelle rédaction des statuts,

- le terme intégrité scientifique fait son apparition, ce n'était pas le cas avant.
- la spécification « recherche » disparaît.

Il faut clarifier les notions d'éthique / déontologie / intégrité scientifique.

Une élue de PULS intervient au nom de la liste PULS, en indiquant avoir plusieurs questions à poser. La première concerne la modification de la composition du comité votée par le CA du 26 Novembre 2020 : il y a une différence entre les dispositions soumises au vote (telles qu'elles avaient été envoyées aux membres du CA d'alors) et ce qui figure finalement dans le règlement intérieur. Les dispositions soumises au vote du CA prévoyaient que tous les membres du comité soient élus à la majorité des 2/3, mais dans le règlement intérieur, seul le président du comité est élu à la majorité des 2/3.⁴ Elle demande que ce point

¹ [« Il est créé au sein de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne un comité d'éthique qui est chargé du respect de l'éthique, de la déontologie et de l'intégrité scientifique. Il assure un rôle d'information et de conseil auprès de la Présidence et de la communauté universitaire, notamment en matière de formation et de diffusion des bonnes pratiques. Il élabore une charte d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique sur la base des spécificités de l'établissement, université de sciences humaines et sociales, et de ses familles de disciplines.

Il assure une veille sur les textes législatifs et réglementaires ainsi que sur l'ensemble des publications relatives à son domaine, y compris au niveau européen. Il formule toute proposition ou recommandation de nature à favoriser la mise en œuvre de dispositions relatives au respect de l'éthique et de la déontologie universitaires au sein de l'établissement. Pour ce qui est de la déontologie, le comité d'éthique veille à la mise en œuvre de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée par la loi du 20 avril 2016 qui définit les conditions d'exercice de leurs fonctions par les fonctionnaires : dignité, impartialité, intégrité, probité, obligation de neutralité, respect du principe de laïcité. Tout agent public peut la saisir en vue d'obtenir tout conseil utile relatif au respect des obligations et des principes déontologiques. Cette fonction de conseil s'exerce sans préjudice de la responsabilité et des prérogatives du chef de service. Dans son action, le comité d'éthique s'inspire des propositions formulées par le comité de déontologie du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur la promotion des principes de déontologie et la prévention de toute situation de conflit d'intérêt. Pour ce qui est de l'intégrité scientifique, le comité d'éthique examine les questions relatives à l'éthique en matière de recherche en répondant à la saisine des porteurs de projets de recherche (délivrance d'une certification de conformité aux normes éthiques). Il peut être saisi de questions relatives aux conflits d'intérêts dans le domaine de la recherche, il concourt à la sensibilisation des enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants aux aspects éthiques que peuvent comporter leurs recherches. Le comité éthique travaillera en coordination avec le référent d'intégrité scientifique de l'université, qui est indépendant du Comité d'éthique. »]

² [On notera que cette transformation avait été, en novembre 2020, l'objet de débats. Elle avait finalement été acceptée, mais à l'issue d'un vote très serré : 9 voix pour sur 17 exprimées (8 contre et 9 abstentions – cf. le PV du CA du 26 novembre 2020, disponible sur l'intranet]

³ [La composition du comité d'éthique est précisée dans le règlement intérieur de l'Université, à l'article 89-1 :

« Créée par l'article 47 des statuts, le comité d'éthique se compose de 15 membres ainsi répartis :

- 1) 7 membres sont désignés parmi les personnels et les usagers de l'Université, un par le président de l'Université, trois par le CA, trois par le CAC, dans un souci de représentation équilibrée des différentes catégories de personnels et d'usagers.
- 2) 7 membres sont désignés parmi des personnalités extérieures, un par le président de l'Université, trois par le CA, trois par le CAC ;
- 3) 1 membre est élu à la majorité qualifiée des deux tiers par les 14 membres pour présider le comité d'éthique. Il peut être ou non un personnel de l'Université. »]

⁴ [On lit sur le document envoyé aux membres du CA avec la convocation pour la session du 26 novembre : « Créée par l'article 47 des statuts, le comité d'éthique se compose de 15 membres ainsi répartis :

soit vérifié, puisque rien dans le relevé de décisions disponible sur l'intranet de l'université ne permet de savoir si cette modification de la majorité requise a effectivement été votée.

Pierre-Marie Olivié, Responsable du pôle des affaires institutionnelles à l'Université, répond que la majorité des 2/3 est requise pour seulement l'élection du Président du comité.

L'élue de PULS précise qu'elle souhaite que soit vérifié que c'est bien ce qui a été voté en CA, car la majorité des 2/3 était requise pour tous les membres. Sur la base des documents distribués en CA en novembre, ce qui a été voté ne coïncide pas avec ce qui a été intégré dans le règlement intérieur.

Mme Demasy, Directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles, répond que le PV du CA ne mentionne la majorité des 2/3 que pour le président.

L'élue PULS continue, en s'interrogeant sur le fait que la liste PULS n'ait pas été consultée sur la liste des noms proposés. Si le CAC doit décider, une consultation de l'ensemble des listes serait bienvenue. En outre, si le souci de représentation équilibrée existe, par rapport à la version antérieure du comité, on peut s'étonner qu'il y ait, dans la liste, 5 EC et 1 BIATTS, mais aucun étudiant alors qu'il y en avait 2 dans la version antérieure du comité d'éthique⁵.

Jérôme Glachant répond que les VP du CAC ont cherché, mais qu'il n'est pas facile de trouver un étudiant *[sic !]*. La composition finale du comité sera liée aux décisions prises aussi au CA. Il y a équilibre hommes-femmes. L'objectif était de trouver des personnes s'interrogeant sur les méthodes d'enquête, ayant une vision des sciences et une ouverture. On peut toujours faire des reproches à la liste proposée, et il conclut en disant qu'il ne prétend pas « avoir 20/20 ».

Un élu étudiant demande pourquoi aucun étudiant ne figure dans la liste proposée.

Christine Neau-Leduc précise qu'il y aura des étudiants, puisqu'une partie de la commission doit encore être élue par le CA.

Une élue PULS remarque qu'on présente en séance les éléments des statuts, du règlement intérieur et surtout les candidats. Or, il aurait fallu avoir tous ces éléments en amont pour discuter et voter de façon éclairée. Comment les candidats ont-ils été désignés ? Pourquoi pas un appel à candidatures ?

Jérôme Glachant répond qu'on trouve tous ces éléments sur l'intranet : sur le site de la DAJI, dans l'onglet « affaires institutionnelles », il y a les statuts à jour ainsi que le règlement intérieur. Pour ce qui est des candidats, on peut aller regarder en ligne leurs pages et CV. On « travaille à flux tendu » dit-il.

Un élu SNPTES & Non Syndiqué : n'y a-t-il pas trop de flou et ne faut-il pas attendre pour que l'assemblée puisse voter de façon éclairée et dégager un consensus ?

Christine Neau-Leduc revient sur la question de l'équilibre entre disciplines et entre hommes et femmes : ces équilibres doivent être trouvés au final, à l'issue des votes (CAC et CA).

Une élue CGT FERC Sup -Snasub-FSU indique partager les remarques qui ont été faites. Sur le fond, est-ce que ce comité va s'intéresser à l'éthique et à la déontologie en matière de recherche ?

1) 7 membres sont désignés parmi les personnels de l'Université, un par le président de l'Université, trois par le CA, trois par le CAC ;

2) 7 membres sont désignés parmi des personnalités extérieures, un par le président de l'Université, trois par le CA, trois par le CAC ;

3) 1 membre est élu (sic) par les 14 membres pour présider le comité d'éthique. Il peut être ou non un personnel de l'Université.

A l'exception des membres choisis par le président de l'Université, tous les autres membres sont élus à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés dans les collèges électoraux indiqués. » (souligné par nous)]

⁵ [L'ancienne commission dite « d'éthique et de déontologie de la recherche » comprenait 14 membres, répartis comme suit : 6 E.C. (« représentant les familles disciplinaires présentes au sein de l'Université, dont un représentant du collège des écoles doctorales », 3 étant MCF (ou CR) et 3 PR (ou DR)) + 2 doctorants + 2 personnels Biatss + 4 personnalités extérieures (désignées par la Commission de la recherche).]

Jérôme Glachant : Effectivement, « de manière étonnante », on peut constater un changement de formulation : le mot recherche a disparu, et le mot formation apparaît. L'article 47 apparaît « déséquilibré » mais l'expression intégrité scientifique montre que c'est la recherche qui est importante. Les membres présentés, répète-t-il, sont compétents en matière scientifique.

Une élue PULS revient sur la manière dont la liste a été constituée. Pourquoi serait-il difficile de faire un appel à candidature ? Cela expliciterait la façon dont les personnes candidates se représentent le travail de cette commission et cela nous permettrait de discuter sur les critères de choix des personnes. Il ne s'agit pas de remettre en cause la compétence et la valeur des personnes proposées. Au-delà de la variété et de la compétence, qu'est-ce qui détermine le choix de ces personnes ?

Jérôme Glachant : il n'y a pas d'appel à candidature parce que pour ce type de commission mieux vaut désigner les candidats, on n'attend pas qu'ils se proposent.

Une élue PULS indique qu'elle aussi préférerait un appel à candidature. Mais il aurait été souhaitable au minimum que la liste PULS soit consultée. Cela aurait témoigné de la mise en application des grands principes énoncés lors de la campagne et rappelés dans l'entretien accordé par la présidente à *L'étudiant EducPros* le 6 avril 2021 (voir revue de presse du 6 Avril⁶). On a l'impression de ne pas être intégrés au processus de délibération. Or si le comité d'éthique est important, une concertation aurait été nécessaire pour éviter ces discussions en séance.

Or par exemple, sur la liste de noms proposée en rapport avec l'objectif de diversité, on peut noter qu'il y a 2 économistes du même labo, sur 6 personnes ! Ça fait beaucoup... On ne peut qu'être gênés par la procédure et par son résultat.

Un élu de Paris 1 en commun intervient pour indiquer que la liste P1 en commun n'a pas été interrogée en tant que liste. Il ajoute qu'on ne peut pas avoir de vue d'ensemble à notre niveau. S'il y a un manque d'équilibre dans la composition actuelle, on peut espérer que ça sera compensé.

Sur les noms proposés, il y a une véritable difficulté : l'une des personnes proposées est certes membre d'une équipe de Paris 1, mais elle est émérite. Est-elle pour autant « extérieure » ?

Une autre difficulté : les statuts ne sont pas limpides sur la question des compétences du comité.

Christine Neau-Leduc répond que les statuts vont être remis à plat. Il y a un grand nombre de commissions et comités. Ce travail va être fait.

Un élu de Réinventons Paris 1 souligne qu'il est difficile de désigner un comité équilibré, alors que le CAC ne désigne qu'une partie de la commission et qu'on le fait en 1^{er}. Mais il serait possible de clarifier les critères permettant de signaler des besoins.

En l'état, la liste comprend 2 économistes, 2 démographes, 2 DR CNRS, 2 membres externes « proches » : on aurait pu aller chercher plus loin. Et on aurait également pu chercher des personnes dont l'objet de recherche est l'éthique.

Une élue PULS (dans la bande de discussion) suggère que des philosophes soient dans le comité.

Un élu PULS demande le report du vote. Peut-être que d'autres candidats pourront se présenter : un report permettrait d'avoir davantage de choix et de voter sur des bases plus saines. Est-ce possible ?

Jérôme Glachant répond qu'on sait tous qui sont les collègues présentés.

La liste, ajoute-t-il, a été diffusée jeudi⁷. S'il n'y a pas de juristes, ce qui peut effectivement être un problème, il y en aura peut-être sur la liste proposée par le CA.

⁶ [Dans cet entretien, à la question « Comment comptez-vous rassembler malgré le manque de cohésion au sein de Paris 1 ? », la Présidente de l'Université a précisé que l'alliance entre les deux listes Paris 1 en Commun et Réinventions Paris 1 « n'est pas une exclusion de la troisième liste PULS (Pour une université libre et solidaire, NDLR) », ajoutant : « nous les rencontrons régulièrement, ainsi que les syndicats et les étudiants. Je suis très attachée à être dans le dialogue. Nous œuvrerons pour Paris 1 ensemble, en écoutant les problèmes et les propositions. »]

⁷ [Il s'agit du jeudi 1^{er} avril, pour un CAC se réunissant 5 jours plus tard, soit le 6 avril : les statuts de l'université précisent pourtant que, concernant les conseils, « La convocation, accompagnée des documents soumis à l'examen du conseil, doit être adressée au plus tard huit jours avant la séance »].

L' élu PULS insiste : le ressenti général (voir la bande de discussion), c'est que les gens ont l'impression de ne pas avoir eu le temps de la réflexion.

Christine Neau-Leduc indique que, que l'on reporte ou non, il y aura insatisfaction du CAC car il faut accepter une coordination avec le CA et avec les nominations de la présidente. Si le CAC refait des équilibres disciplinaires, le CA devra changer aussi sa liste.

Un élu Paris 1 en Commun (et **une élue Réinventons Paris 1** également, mais dans la bande de discussion) considère qu'on a eu le temps de chercher les CV depuis jeudi.

Une élue PULS demande quels critères ont été pris en compte pour le choix de ces collègues ? La question se pose d'autant plus que 2 « extérieurs » ne sont pas très « extérieurs ».

Jérôme Glachant répond qu'on a pris comme critère l'appartenance au corps électoral pour définir les membres externes / internes.

Il passe en revue tous les candidats.

Intérieurs :

- Marianne Blibon : MC, travaille sur la méthodologie de l'enquête, genre, minorités sexuelles.
- Béatrice Piazza : BIATTS, docteure en sociologie, IR, chargée relations avec les entreprises, a l'ORIVE sous sa direction. Elle travaille elle aussi sur enquêtes.
- Jean-Christophe Vergnaud : expérimentations en économie

Extérieurs :

- Virginie Albe : controverses scientifiques, Saclay, SHS
- Chris Beauchemin a été l'un des premiers à travailler sur les enquêtes et statistiques ethniques, il a fait beaucoup de terrain en Afrique, SHS.
- Annie Cot : épistémologue.

Il identifie un manque : l'aspect juridique. On a beaucoup de juristes qui travaillent sur l'éthique. Le CA complétera.

L' élue PULS insiste en indiquant que, encore une fois, il ne s'agit pas de remettre en cause le choix des personnes mais de comprendre les critères qui ont présidé au choix. Il aurait fallu une discussion en amont.

Un élu Paris 1 en commun considère que la présence de collègues qui travaillent sur des enquêtes, des données, est précieuse, car beaucoup de problèmes d'éthique concernent ces aspects. Dans certains comités, on intègre les gens qui publient sur ces sujets mais cela nous concerne tous.

Un élu PULS indique qu'il n'est pas choqué par les membres du comité, mais qu'il découvre ce qu'est l'éthique à partir de la présentation faite par J. Glachant. Il se dit surpris par le manque de diversité au sein du comité. Le caractère tardif de la transmission des noms ne lui semble pas un problème ; on voit pour qui on va voter. Mais il a du mal à se représenter ce que va être ce comité, quelles vont être ses tâches. Et comment est-ce que cela va se passer au CA ? Il faudrait avoir à l'avance les éléments qui permettent la discussion.

Christine Neau-Leduc : pour le CA, on a déjà cherché des noms, pour l'équilibre des disciplines. Le vote au CA aura lieu le 6 mai. L'information sera diffusée à l'avance et une discussion se développera en amont avec l'ensemble des listes.

Une des grandes difficultés est le contact avec les membres extérieurs, il est difficile d'avoir des réponses rapides.

Elle propose de passer au vote et de faire mieux pour les prochaines séances.

Une élue PULS demande à prendre la parole avant le vote : le comité d'éthique mérite mieux qu'un vote trop rapide. Elle demande un report pour qu'il y ait un plus grand consensus. Elle regrette que la liste PULS n'ait pas été entendue avant.

J. Glachant proteste, en considérant que les élus PULS instrumentalisent ce vote d'un point de vue politique.

Le vote est finalement organisé :

- ⇒ *La composition du comité d'éthique proposée au CAC est adoptée*
- 20 voix pour*
- 17 contre*
- 7 abstentions*
- 1 ne prend pas part au vote.*

A l'issue de ces résultats, **Christine Neau-Leduc** prend la parole : « il va falloir qu'on s'organise bien différemment pour qu'on mette nos pratiques au diapason de ce que j'ai pu dire et écrire et auquel je crois », que ce soit au CAC ou au CA.

Un élu PULS répond à l'accusation de J. Glachant d'instrumentalisation politique du vote sur le comité : ce ne sont pas des manœuvres politiques, on a tous envie que ça se passe bien et cette remarque sur l'instrumentalisation politique par les élus PULS est déplacée. A J. Glachant, il conseille : « tu vas apprendre à accepter la critique ». Les résultats du vote sont clairs : ils montrent qu'il y a un souci dans la méthode, même si tout le monde est pour un comité d'éthique.

POINT 3. QUESTIONS DIVERSES

Un élu étudiant demande la parole : il indique qu'en dépit de l'annonce du Ministère sur les examens, du 5 avril au 2 mai, certaines UFR ou matières maintiennent le CC en présentiel.

Christine Neau-Leduc répond qu'elle a pris connaissance du communiqué de la Ministre vendredi, et de la circulaire aujourd'hui. Or la circulaire permet le maintien du CC dans le cadre des TD. Elle promet une communication sur ce point demain...

L'étudiant signale qu'il y a eu des problèmes samedi sur des examens en droit.

Christine Neau-Leduc répond que cela ne renouvellera pas : il y a eu un problème sur une épreuve, mais la directrice de l'UFR a été contactée.

Un autre élu étudiant renchérit : il y a beaucoup de remontées d'étudiants en droit bloqués chez eux. Il pose également la question des assistantes sociales de Paris 1, en notant qu'il n'y en a plus qu'une. Le CROUS a mis en place une cellule d'assistance sociale, qu'en est-il ?

Raphaëlle Laignoux répond que les assistantes sociales dépendent du CROUS, pas de Paris 1, et leur effectif est passé de 3 à 1. Après une rencontre avec le directeur du CROUS, on espère qu'il y aura 2 assistantes sociales le plus vite possible et pas seulement en septembre. Les assistantes sociales ne peuvent pas être consultées en présentiel, elles répondent par courriel aux étudiants. Elle conseille d'aller voir la page sur le site de Paris 1 pour les aides aux étudiants.

Fin de la séance à 16h05

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

